



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 26/03/2025

Reçu en préfecture le 26/03/2025

Publié le **27 MARS 2025**

ID : 057-245700695-20250317-D2025_30_SI-AR

DECISION 2025-30

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu l'article R. 2122-8 du Code de la commande publique,

Vu l'attestation en date du 17 mars 2025 justifiant la dérogation au règlement interne de la commande publique,

Vu les crédits inscrits au budget,

Considérant la nécessité d'effectuer un curage des canalisations d'assainissement Eaux Usées et Eaux Pluviales dans le cadre des travaux de rénovation de la piscine Cap Vert à Breistroff-la-Grande,

Considérant la nécessité de faire réaliser une inspection télévisée des canalisations sur l'ensemble du site afin de connaître le tracé exact des écoulements et de savoir si les conduites peuvent être réutilisées en totalité ou en partie,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Le marché de « Curage et d'inspection télévisée des réseaux eaux usées et eaux pluviales » à la piscine Cap Vert à Breistroff-la-Grande est conclu le 17 mars 2025 avec l'entreprise MALEZIEUX, 1 rue Saint Vincent – ZA Saint Vincent – BP 60640 – 57146 WOIPPY CEDEX 2, pour un montant de 35 320,00€ H.T. soit 42 384,00€ T.T.C.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 17 mars 2025

Le Président
Michel PAQUET